



**DECISION DE REVOCATION DE COMPETENCE ET DE SIGNATURE DU MINISTERE DE LA FEDERATION  
WALLONIE-BRUXELLES**

**NUMERO UNIQUE D'IDENTIFICATION : REV- SG-1674**

*Points d'attention :*

- *A défaut de préciser la date de révocation d'un ou de plusieurs acte(s) de subdélégation, celui/ceux-ci sera/seront réputé(s) révoqué(s) à dater de sa/leur publication au Moniteur belge et/ou sur le site « Gallilex » ;*
- *Ne révoquer que lorsqu'(e) un nouvel/de nouveaux acte(s) a/ont été établi(s) par la nouvelle autorité délégataire et que celui/ceux-ci est/sont entré(s) en vigueur ;*
- *Si certains actes à révoquer n'ont pas d'effet externe, utilisez un acte révocatoire séparé : ne seront publiés au Moniteur belge que les actes révocatoires qui référencent des actes déjà publiés au Moniteur belge précédemment.*

La/les décisions de délégation de compétence et de signature suivante(s) est/sont révoquée(s) :

*(Pour les actes avec effets internes et externes ou uniquement externes, rédigez les références de la manière suivante : [AD-SG-0055 (M.B. 27/08/2021 – page 91715)])*

- AD-SG-0110 (M.B. 27/08/2021 – page 91770) ;

**Date et signature de l'autorité révoquant la/les délégation(s) :**

**22 mai 2026**

**La Secrétaire générale a.i., Annie DEVOS**